Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux** **Bureau de la santé des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDQSPV/2018-352** **30/04/2018**

Date de mise en application : 30/04/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/08/2018
Cette instruction abroge :
DGAL/SDQPV/2014-1018 du 18/12/2014 : Publication de la méthode officielle d'analyse (MOA020 partie C version 1a) pour la détection du nématode du pin dans les insectes vecteurs.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA057 relative à la détection de Bursaphelenchus xylophilus par PCR temps réel dans un groupe d'insectes vecteurs.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF ANSES-LABORATOIRE DE LA SANTE DES VEGETAUX (LSV

Résumé : Officialisation de la méthode d'analyse MA057 relative à la détection de Bursaphelenchus xylophilus par PCR temps réel dans un groupe d'insectes vecteurs.

Textes de référence :Articles R 202-2 à R202-21 du code rural et de la pêche maritime , arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Le nématode du pin, *Bursaphelenchus xylophilus*, est un parasite qui attaque de façon sévère les conifères et cause la maladie dite « Maladie du dépérissement du pin » (ou « pine wilt disease »). *B. xylophilus* est listé en annexe II, partie A, chapitre I de la directive 2000/29/CE.

La présente note a pour objet l'officialisation de la méthode de détection de *Bursaphelenchus xylophilus* par PCR temps réel dans un groupe d'insectes vecteurs, ANSES/LSV/MA057 version 2 en remplacement de la méthode MOA 020 partie C version 1a.

Cette méthode doit être mise en œuvre pour les analyses officielles par le laboratoire national de référence, Anses Laboratoire de la Santé des Végétaux, unité de nématologie du Laboratoire de la santé des végétaux de l'Anses basé au Rheu (35). Tout résultat positif obtenu avec cette méthode d'analyse engendrera une surveillance accrue des peuplements forestiers autour de l'endroit où les insectes générant un résultat positif ont été piégés. Comme indiqué dans la note de service DGAL/SDQPV/N2013-8132 du 31 juillet 2013, seul du matériel végétal trouvé contaminé par *Bursaphelenchus xylophilus* selon la méthode de détection MOA020 partie B ou MA051 constituera le résultat officiel de l'analyse.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA057 est d'application immédiate (au 1er du 3ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA057 version 2 est applicable dès la publication de cette note de service et de façon obligatoire à compter du 01/08/2018. La méthode est disponible sur le site Internet de l'Anses (https://www.anses.fr/fr/content/méthodes-d'analyse-des-laboratoires-nationaux-de-référence-de-l'anses).

Le Directeur Général de l'Alimentation
Patrick DEHAUMONT